

COMPTE-RENDU
Commune de Moulins-en-Bessin
Département du Calvados

Séance du 11 / 06 / 2019
Date de la Convocation : 06 / 06 / 2019

Elus en exercice : 19

Elus présents : 15

Elus votants : 17

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Véronique GAUMERD, Maire.

Présents : Véronique GAUMERD, Maire, Ginette CLAIR, Jean-Daniel LECOURT, Pierre SANCHEZ, René JAHOUËL, Josette GUILBERT, Adjoints au Maire, Jean-François COLLIN, Alain DAIREAUX, Hervé GUIMBRETIERE, Nicole LE CORRE, Séverine LENOËL, Corinne MARIE, Patrice RENAUD, Grâce RUFIN, Sandrine VIEL, Conseillers.

Absents excusés : Francine HOCHET (pouvoir à Nicole LE CORRE), Nicolas SOYEZ (pouvoir à Véronique GAUMERD), Brigitte CATHERINE, Joël MICHEL.

Madame Séverine LENOËL est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Attribution d'un numéro de rue pour la future maison d'habitation de Monsieur et Madame LAFOSSÉ chemin du Val à Coulombs

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'ajout de ce point à l'ordre du jour. Il sera abordé à la suite des autres points initialement prévus.

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal de Moulins-en-Bessin du 13 mai 2019

A l'unanimité

Délibération pour autoriser le Maire pour la consultation du choix du Maître d'œuvre pour
l'opération cœur de bourg à Coulombs

Madame le Maire, à la suite du rendez-vous du 7 mars 2019 avec le Conseil Départemental, fait lecture du courrier de réponse sur la sécurisation de la traversée de Coulombs par la route départementale n°158b.

A la suite des différents rendez-vous avec la sous-préfecture, le SCOT du Bessin et la communauté de communes Seules Terre et Mer, il a donc été décidé d'aménager la traversée de Coulombs en une opération cœur de bourg.

Il a été pris l'attache auprès du CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) du Calvados pour une assistance à la consultation du choix du Maître d'œuvre pour l'opération cœur de bourg à Coulombs (document CAUE requalification centre bourg/1 Coulombs du 9 mai 2019).

Une réunion publique sera programmée en concertation avec le Maître d'œuvre désigné pour cette opération.

Madame le Maire précise que cette réunion publique aura lieu avant que le Maître d'œuvre réalise son projet.

Madame Nicole LE CORRE demande si l'ancienne école de Coulombs sera prise en compte.

Madame le Maire répond que l'ancienne école de Coulombs sera intégrée dans cette opération.

Monsieur Pierre SANCHEZ indique que cette opération cœur de bourg ne se limite pas à de la voirie et que les aménagements paysagers occuperont une place importante.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour l'autoriser à signer tous les documents pour cette consultation.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents pour la consultation du choix du Maître d'œuvre pour l'opération cœur de bourg à Coulombs.

Remplacement des menuiseries extérieures du logement communal à Coulombs
--

Madame le Maire, à la suite de la séance du Conseil Municipal du 11 mars 2019, propose au Conseil Municipal de délibérer sur les différents devis demandés pour le remplacement des menuiseries extérieures du logement communal de Coulombs auprès des entreprises suivantes :

- Entreprise Michel PAYSANT : 8820,35 € HT (TVA 5,5%) soit 9305,47 € TTC
- Entreprise Hervé TANQUEREL : 12602,60 € HT (TVA 5,5%) soit 13295,74 € TTC
- Entreprise VILFEU : 9958,00 € HT (TVA 5,5%) soit 10505,69 € TTC

Monsieur René JAHOUEL que les volets roulants ne sont pas prévus dans le devis de l'entreprise Michel PAYSANT.

Madame Sandrine VIEL précise qu'un volet roulant et deux châssis n'ont pas été prévus dans le devis de l'entreprise VILFEU et que cinq châssis et deux volets roulants n'ont pas été prévus dans le devis de l'entreprise Michel PAYSANT.

Madame VIEL rappelle qu'il convient de demander les mêmes prestations à tous les artisans sollicités.

Madame VIEL répond à Monsieur GUIMBRETIERE que le volet roulant est bien nécessaire sur la porte de service.

Monsieur Jean-François COLLIN indique qu'un seul artisan s'est déplacé et est plus complet.

Madame le Maire demande si le Conseil Municipal est d'accord pour retenir une entreprise lors de cette séance.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

Donne son accord.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter comme suit :

- Option 1 : devis de l'entreprise Michel PAYSANT : 8820,35 € HT (TVA 5,5%) soit 9305,47 € TTC
- Option 2 : devis de l'entreprise Hervé TANQUEREL : 12602,60 € HT (TVA 5,5%) soit 13295,74 € TTC
- Option 3 : devis de l'entreprise VILFEU : 9958,00 € HT (TVA 5,5%) soit 10505,69 € TTC

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 0 voix pour, 16 voix contre et 1 abstention pour l'option 1 ;

Par 16 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention pour l'option 2 ;

Par 0 voix pour, 16 voix contre et 1 abstention pour l'option 3 ;

Décide que le remplacement des menuiseries extérieures du logement communal à Coulombs sera réalisé par l'entreprise Hervé TANQUEREL selon le devis proposé.

Devenir de l'Algeco installé derrière l'ancienne école de Coulombs
--

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le devenir de l'Algeco installé avant la construction du RPI de Coulombs pour accueillir les élèves.

Cette installation fait l'objet de dégradations récurrentes.

Monsieur Hervé GUIMBRETIERE demande quelle est l'utilisation de ce bâtiment.

Monsieur Jean-Daniel LECOURT indique qu'il constitue un endroit de stockage pour le matériel de l'Association des Parents d'Élèves du RPI de Coulombs.

Madame Nicole LE CORRE suggère de le détruire.

Madame le Maire demande si l'Algeco ne peut pas être vendu.

Ce bâtiment n'a plus aucune valeur. Seule la ferraille pourrait être revendue.

Monsieur Jean-Daniel LECOURT indique que l'Association des Parents d'Élèves doit au préalable trouver une autre solution pour stocker son matériel.

Madame LE CORRE propose de se renseigner auprès du Conseil d'École sur la surface de stockage nécessaire pour ce matériel.

Monsieur Jean-Daniel LECOURT demande quelle est la société qui avait installé ce bâtiment

Monsieur René JAHOUEL indique que l'Algeco avait été récupéré auprès de l'école de Creully par les services techniques de la communauté de communes d'ORIVAL pour être installé plusieurs années à l'école de Martragny, avant d'être à nouveau déplacé par ORIVAL à Coulombs.

Madame le Maire propose que la municipalité se renseigne du coût et des modalités de l'enlèvement de ce bâtiment.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Valide la proposition de Madame le Maire.

Décision modificative pour l'achat d'un photocopieur RISO

Madame le Maire, à la suite de la séance du Conseil Municipal du 13 mai 2019, propose de prendre une décision modificative pour l'achat du photocopieur comme suit :

+ 8280 € au compte 2183 (Investissement dépenses)

La somme de 8280 € sera prélevée sur le suréquilibre de fonctionnement du budget.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

Valide la proposition de Madame le Maire.

Convention 2019-2020-2021
pour la lutte collective contre le frelon asiatique sur le Département du Calvados

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour l'autoriser à signer la convention 2019-2020-2021 pour la lutte collective contre le frelon asiatique sur le Département du Calvados.

La participation du Conseil Départemental pour la destruction des nids définitifs, à hauteur de 30%, est plafonnée à 110 € du coût de destruction, dans la limite de l'enveloppe votée. Il est rappelé que le Conseil Municipal peut demander une participation à la destruction des nids sur le domaine privé.

Monsieur Hervé GUIMBRETIERE souligne qu'une enveloppe supplémentaire avait été attribuée auprès du Conseil Départemental pour la lutte contre les frelons asiatiques au titre de l'année 2018.

Madame Nicole LE CORRE propose qu'un article paraisse dans le bulletin municipal sur ce sujet.

Les élus référents de la commune sont Messieurs René JAHOUEL et Jean-Daniel LECOURT.

Monsieur Hervé GUIMBRETIERE se propose pour être suppléant.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide :

- d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention
- de ne pas demander de participation aux administrés pour la destruction des nids sur le domaine privé.
- de désigner Messieurs René JAHOUEL et Jean-Daniel LECOURT, élus référents et Monsieur Hervé GUIMBRETIERE, élu suppléant.

Dénomination de l'impasse du corps de ferme anciennement MARIE à Coulombs

Madame le Maire, à la suite du courriel reçu le 24 mai 2019 de la part des habitants du corps de ferme anciennement MARIE à Coulombs, propose au Conseil Municipal de délibérer pour nommer l'impasse.

Il est proposé :

- Impasse du vingt-deux (du nom de l'ancienne adresse : 22 rue du Marronnier)
- Impasse du Corps de Ferme
- Impasse de la Piste B6

D'autres propositions peuvent être envisagées.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 2 voix pour le nom « Impasse du vingt-deux » ;
Par 0 voix pour le nom « Impasse du Corps de Ferme » ;
Par 13 voix pour le nom « Impasse de la Piste B6 » ;
Et 2 abstentions ;

Décide de nommer l'impasse du corps de ferme anciennement MARIE à Coulombs « Impasse de la Piste B6 ».

Attribution d'un numéro de rue pour la propriété au numéro 17 rue du Marronnier à Coulombs

Madame le Maire, à la suite du courriel reçu le 31 mai 2019 de la part de Madame RENAUDE, propose au Conseil Municipal de délibérer pour attribuer un numéro de rue.

Ces trois logements, qui ont une entrée commune, sont situés au 17 rue du Marronnier à Coulombs. Les deux premiers portent déjà les numéros 17 et 17bis.

Madame RENAUDE propose que ce troisième logement porte le numéro 17ter.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

Décide d'attribuer le numéro 17ter à cette propriété.

Demande pour l'utilisation de la salle communale de Cully : cours de yoga

Madame le Maire, à la suite d'un courrier reçu le 3 juin 2019 de la part de Madame Zoé ERRARD, habitante de Cully, propose au Conseil Municipal de se prononcer pour la mise à disposition de la salle communale de Cully pour dispenser des cours de yoga.

La demande de Madame ERRARD manque de précisions.

En tant que particulier, Madame ERRARD doit prendre à sa charge les coûts de fonctionnement.

Monsieur Hervé GUIMBRETIERE indique que la municipalité peut créer une concurrence déloyale étant donné que Monsieur CADET fait déjà des cours de yoga à domicile sur Martragny (espace privé).

Madame Ginette CLAIR demande l'avis d'un juriste.

Monsieur Alain DAIREAUX pense qu'il serait intéressant de rencontrer cet autoentrepreneur, dans le contexte actuel de développement du "sport santé", notamment du décret "sport sur ordonnance". Il indique que la municipalité pourrait l'autoriser à utiliser cette salle en échange de son engagement à organiser des animations gratuites en faveur des habitants de la commune.

Madame Nicole LE CORRE indique qu'il serait dommage de se fermer à cette proposition.

Monsieur Jean-François COLLIN demande également l'avis d'un juriste sur la possibilité de réaliser des baux à titre gratuit et d'offrir à un autoentrepreneur la possibilité d'organiser une prestation commerciale en lui donnant des facilités.

Madame Séverine LENOËL indique qu'il faut prendre en compte les conditions de sécurité de la salle communale.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de rencontrer Madame ERRARD et de demander l'avis d'un juriste.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

Valide la proposition de Madame le Maire.

Attribution d'un numéro de rue pour la future maison d'habitation
de Monsieur et Madame LAFOSSÉ chemin du Val à Coulombs

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer un numéro de rue pour la future maison d'habitation de Monsieur et Madame LAFOSSÉ chemin du Val à Coulombs.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le n°9 en suivant la numérotation du chemin du Val déjà existante.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

Valide la proposition de Madame le Maire.

Informations sur les décisions prises par Madame le Maire dans le cadre des délégations
données par le Conseil Municipal

Décision 2019-12

Madame le Maire, dans le cadre de ses délégations de signature, a signé un devis de 864,54 € HT à la société DESAUTEL pour la mise en place de trois flashes lumineux manquants dans les sanitaires de la salle des fêtes à la suite d'une visite de contrôle du SDIS.

Décision 2019-13

Madame le Maire, dans le cadre de ses délégations de signature, a signé un contrat d'entretien des installations des cloches et des horloges des quatre églises de la commune pour un montant annuel de 360 € HT auprès de la société BIARD ROY.

Madame le Maire indique que l'angélus ne sonne plus à 7h le matin sur Martragny. Des habitants demandent que l'angélus sonne à nouveau.

Décision 2019-14

Madame le Maire, dans le cadre de ses délégations de signature, a signé deux contrats de maîtrise d'œuvre partielle dans le cadre de projets de réaménagements de la rue des Mélières à Rucqueville et du chemin de la Baronnie à Coulombs, auprès de la société VRD Services, pour des montants respectifs de 2100 € TTC (rue des Mélières) et 1860 € TTC (chemin de la Baronnie).

Monsieur Pierre SANCHEZ émet une certaine réserve en ce qui concerne ces contrats avec la société VRD Services. Il indique que la maîtrise d'œuvre proposée par cette société ne prend pas en compte, jusqu'à preuve du contraire, la loi LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie) qui oblige à réfléchir sur les déplacements doux, la sécurité des usagers et la problématique des eaux pluviales.

Questions et informations diverses

Réhabilitation de la mairie de Moulins-en-Bessin

A la suite du Conseil Municipal du 13 mai 2019, un rendez-vous avec le CDHAT est fixé le vendredi 14 juin 2019.

Parallèlement, un rendez-vous est prévu avec un architecte du CAUE le 9 juillet 2019.

Local technique de la communauté de communes de Seullès Terre et Mer

Madame le Maire a rencontré les services de l'intercommunalité le 29 mai 2019. Les plans lui ont été présentés. Un rendez-vous pour l'étude du bornage du terrain aura lieu le jeudi 13 juin 2019 en présence de Monsieur René JAHOUËL.

Demande auprès du cadastre

La commune s'interroge sur la mitoyenneté d'un mur entre l'ancienne mairie de Coulombs et la propriété de Madame Carmen ADRIEN afin de connaître si la commune doit prendre en charge une partie de la réfection dudit mur.

Vitrail cassé à l'Église de Coulombs

Une intervention est prévue courant juin 2019.

Abri bus à Coulombs

La vitre de l'abri bus (mobiliers urbains de la commune) est cassée sur son côté gauche.

Monsieur Jean-François COLLIN indique qu'il faut condamner cet abri bus en attendant une remise en état.

Aire de jeux de Rucqueville

Des dégradations ont été constatées sur l'aire de jeux à Rucqueville. Madame le Maire a déposé plainte le 27 mai 2019.

Madame Nicole LE CORRE indique qu'une aire de jeux laissée à l'abandon est propice aux détériorations.

Monsieur Jean-François COLLIN demande si les débris ont été enlevés.

Les débris n'ont pas encore été enlevés. Les conditions de sécurité doivent être assurées sur ce site.

Monsieur Alain DAIREAUX indique que cette aire de jeux apporte une dimension sociale à la commune.

Panneau de signalisation endommagé à Coulombs

A la suite d'un accident routier, un panneau de signalisation a été endommagé à proximité du RPI de Coulombs. Un tiers a été identifié.

Repas des aînés

Il aura lieu le 20 octobre 2019.

Des devis ont été établis par Jacky LEFRANC Traiteur et Julien JOLY Traiteur.

Le premier devis de Jacky LEFRANC Traiteur est onéreux.

Julien JOLY Traiteur propose une cuisine nouvelle.

La commune avait fait appel l'année précédente à LECHEVALIER Traiteur.

SEGARRA Traiteur propose un devis à 32 € par personne.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide de retenir SEGARRA Traiteur pour le repas des aînés de la commune.

Effacement des réseaux à Cully

Les travaux d'effacement des réseaux électriques, Télécom et éclairage public rue de Verdun et rue Jean Michel à Cully débuteront le lundi 24 juin 2019.

Pique-nique à Coulombs

L'association Moulins-en-Bessin Temps Libre organise un pique-nique le dimanche 30 juin 2019 à 12h sous le préau de l'ancienne école de Coulombs.

Feux de la Saint Jean à Coulombs

L'association Comité des Loisirs de Coulombs organise Les Feux de la Saint Jean le samedi 22 juin 2019 sur le terrain communal de Coulombs.

Foire à tout et méchoui à Cully

L'association Cully Animation organise une foire à tout et un méchoui le dimanche 16 juin 2019 dans l'herbage de Monsieur LECOURT, rue de Verdun, face à la mairie de Cully.

Feux du BMX à Martragny

L'association Entente sportive culturel Bi Cross Club Martragny organise les Feux du BMX le samedi 15 juin 2019 au terrain communal de Martragny.

Fin de séance à 21h05.

Madame le Maire,
Véronique GAUMERD

Pour le maire empêché



**L'Adjoint au Maire
Ginette CLAIR**